

Le ministre et le ministère ont-ils examiné minutieusement cette situation? Il pourrait sans aucun doute prendre ces 5,000 régimes différents, les répartir en catégories et établir des dispositions pour cinq ou six catégories afin de les intégrer au régime de pensions du Canada.

Le gouvernement devrait faire beaucoup plus que de donner des renseignements. Cela ne suffit pas. J'espère qu'il y a d'autres députés que cette réponse ne satisfait pas, car toutes les personnes cotisant déjà à des régimes de pensions se préoccupent de cette question. Elles se réjouissent de l'adoption d'un régime de pensions du Canada, régime transférable qui leur permettra de passer d'un travail à un autre, d'une province à une autre, mais elles ne veulent pas d'un fardeau de plus sur leurs épaules. Je sais que les employeurs ne veulent pas être chargés d'un fardeau de plus et, dans le cas des municipalités, ce sont les contribuables qui sont les employeurs.

Je sais que la question intéresse vivement le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il se peut que le ministre du Revenu national n'ait pas examiné cette question mais, le secrétaire parlementaire y a sûrement réfléchi. Je sais que l'admissibilité des membres de la Gendarmerie royale et des forces armées s'est révélé un problème pour le gouvernement mais son examen aurait sûrement dû passer le cadre des employés fédéraux.

Je sais que tous les fonctionnaires fédéraux sont déjà compris dans le régime, mais si celui-ci doit être universel, il est évident que le gouvernement aurait dû aller plus loin. On a fait en sorte que les fonctionnaires fédéraux soient compris dans le régime. Faisons de même à l'égard des 5,000 régimes de pensions indépendants auxquels certaines gens adhèrent déjà. A mon avis, là est le nœud du problème. N'imposons pas une surtaxe à ceux qui adhèrent déjà à un régime de pensions. Comme nous sommes des législateurs et que nous nous intéressons à l'épanouissement de notre jeune et intrépide nation, nous n'ignorons pas que cet épanouissement exige des capitaux. Ne recueillons pas plus de capitaux qu'il ne faut pour assurer un niveau de vie convenable aux personnes vieillissantes. N'allons pas imposer un parasite à l'économie du Canada. Voilà le point que je tenais à signaler. Assurons un niveau de vie convenable à ceux qui ont tant fait pour l'expansion du pays, mais ne forçons pas la note. Ne surtaxons pas les gens inutilement.

Je dis au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au ministre du Revenu national et au secrétaire parlementaire du

[M. Horner (Acadia).]

ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que j'apprécie ce qu'ils ont fait pour mettre ce régime au point. Je sais qu'ils ont déjà surmonté de nombreuses difficultés. Nous n'avons qu'à prendre connaissance des témoignages présentés au comité et à la Chambre pour nous en rendre compte. C'est la sixième fois qu'on présente le régime de pensions du Canada; on l'avait toujours retiré jusqu'ici. C'est un compliment que je fais au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et au ministre du Revenu national. Chaque fois qu'ils ont retiré le régime dans le passé, c'était parce qu'ils n'en étaient pas tout à fait satisfaits et qu'ils tenaient à y apporter des modifications opportunes. Je trouve cela fort admirable. Personne en ce monde n'est parfait. J'admire l'honnêteté.

Une voix: Surtout du côté du gouvernement?

M. Horner (Acadia): Je ne crois pas que cela s'applique à ce parti plus qu'à n'importe quel autre. Je crois que l'honnêteté s'applique à tous. J'admire l'honnêteté. A maintes reprises, le gouvernement a retiré un régime en disant qu'il n'était pas au point, qu'il devait viser tous les Canadiens et leur apporter des avantages à tous.

Et maintenant je demande aux ministres— et j'emploie le pluriel parce que deux ministres sont intéressés—d'étudier sérieusement la possibilité d'intégrer les régimes particuliers au régime actuel. Demandez-vous si les renseignements sont suffisants. Nous avons par tout le Canada des municipalités qui possèdent des régimes de pensions. Je citerai l'exemple des instituteurs; il y en a dans tout le Canada, et nous savons que nous en désirons davantage. Considérons une municipalité qui possède un conseil formé d'un petit nombre de membres régulièrement élus et qui représentent les contribuables de la région. Ces personnes ne connaissent guère les régimes de pensions et ne possèdent pas la compétence requise pour les étudier attentivement. Cependant, ils s'intéressent au fardeau fiscal des citoyens qu'ils ont élus pour les représenter. Cette question préoccupe toutes les municipalités du Canada. Les impôts sont élevés d'un bout à l'autre du pays, et je sais qu'ils sont très élevés en Alberta.

Une voix: Règlement!

M. Horner (Acadia): Quelqu'un crie «Règlement». Ma foi, si les membres du parti d'en face ne s'inquiètent pas des impôts, je leur demande de me rappeler à l'ordre. Je traite de l'intégration de ce régime à ceux qui